

Compte Rendu du Conseil Municipal du 31/01/2008

L'AN DEUX MILLE HUIT, le 31 JANVIER, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 21 JANVIER 2008, s'est réuni en Mairie à 19h30, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : MM. DEL MONTE, SALVATOR, MONINO, Mmes DUPUIS, CABADA-SALAZAR, MM. MAREST, FRANCOIS, VINCENT, Mmes GRARE, DERKAOUI, YONNET, MM. PLEE, ORANTIN, ROS, HAFIDI, KARMAN, Mme LATOUR Adjoints au Maire,

Mmes CARON, SAULNIER, MOUALED, M. MONZAUGE, Mme BALU, M. GARNIER, Mmes PEJOUX, SANDT, BUISSON, M. ROZENBERG, Mmes NARRITSENS, DELALAIN, M. RUER, Mme KARMAN, M. AMOR, Mmes GONZALES-FRETUN, GIULIANOTTI, RATZEL, M. RICARD, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. HEDJEM	M. SALVATOR	M. AUGY	Mme DELALAIN
M. RALITE	M. PLEE	M. ZOMER	Mme DERKAOUI
Mme AHMED	M. MONINO	Mme MATHIS	M. ROS

Absents : MM. REGAZZI, BERTRAND, PETROVIC, Mme BACHELET, M. CAMPANA

Excusé : M. DIB

Secrétaire de séance : Lola NARRITSENS

INFORMATION : M. RUER demande que soient rectifiés la délibération n°248 du 22 novembre 2007 et le procès-verbal approuvé le 13 décembre 2007, car il n'a pas participé au vote relatif à la cession du lot n°2 au 46 à 52 rue Charles Tillon, au profit de la CNL contrairement à ce qui est indiqué.

QUESTION N° 001 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2007

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» ayant voté contre,

Approuve le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2007.

QUESTION N° 002 - 1 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Avenant n° 1 lot n° 1 avec la société E.C.B. SARL.

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°1 « démolitions, gros œuvre, maçonnerie » avec la société E.C.B SARL concernant la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.

Cet avenant a pour effet de fixer le délai d'exécution des travaux à 9 mois et demi, arrêtant ainsi la date prévisionnelle de réception des travaux au plus tard le 20 Août 2008.

QUESTION N° 002 - 2 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Avenant n° 1 lot n° 2 avec la société GIR ETANCHEITE

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°2 « Etanchéité, ravalement » avec la société GIR ETANCHEITE concernant la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.

Cet avenant a pour effet de fixer le délai d'exécution des travaux à 9 mois et demi, arrêtant ainsi la date prévisionnelle de réception des travaux au plus tard le 20 Août 2008.

QUESTION N° 002 - 3 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Avenant n° 1 lot n° 3 avec la société AISNE SUD ALU SARL

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°3 «Menuiseries extérieures, serrurerie » avec la société AISNE SUD ALU SARL concernant la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.

Cet avenant a pour effet de fixer le délai d'exécution des travaux à 9 mois et demi, arrêtant ainsi la date prévisionnelle de réception des travaux au plus tard le 20 Août 2008.

QUESTION N° 002 – 4 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Avenant n° 1 lot n° 4 avec la société DECOR ISOLATION

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°4 «Cloisons, doublages, faux plafonds » avec la société DECOR ISOLATION concernant la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.

Cet avenant a pour effet de fixer le délai d'exécution des travaux à 9 mois et demi, arrêtant ainsi la date prévisionnelle de réception des travaux au plus tard le 20 Août 2008.

QUESTION N° 002 - 5 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Avenant n° 1 lot n° 5 avec la société MOREAU

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°5 « menuiseries extérieures » avec la société MOREAU concernant la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.

Cet avenant a pour effet de fixer le délai d'exécution des travaux à 9 mois et demi, arrêtant ainsi la date prévisionnelle de réception des travaux au plus tard le 20 Août 2008.

QUESTION N° 002 - 6 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Avenant n° 1 lot n° 6 avec la société CARMINE

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°6 « Peintures » avec la société CARMINE concernant la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.

Cet avenant a pour effet de fixer le délai d'exécution des travaux à 9 mois et demi, arrêtant ainsi la date prévisionnelle de réception des travaux au plus tard le 20 Août 2008

QUESTION N° 002 - 7 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Avenant n° 1 lot n° 7 avec la société EFI SAS

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°7 « revêtement de sols souples » avec la société EFI SAS concernant la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.

Cet avenant a pour effet de fixer le délai d'exécution des travaux à 9 mois et demi, arrêtant ainsi la date prévisionnelle de réception des travaux au plus tard le 20 Août 2008.

QUESTION N° 002 - 8 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Avenant n° 1 lot n° 8 avec la société TECH THERM

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°8 « Plomberie, vmc, chauffage, équipement de cuisine » avec la société TECH THERM concernant la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.

Cet avenant a pour effet de fixer le délai d'exécution des travaux à 9 mois et demi, arrêtant ainsi la date prévisionnelle de réception des travaux au plus tard le 20 Août 2008.

QUESTION N° 002 - 9 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Avenant n° 1 lot n° 9 avec la société ENTRA SA

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°9 « Electricité » avec la société ENTRA S.A concernant la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.

Cet avenant a pour effet de fixer le délai d'exécution des travaux à 9 mois et demi, arrêtant ainsi la date prévisionnelle de réception des travaux au plus tard le 20 Août 2008.

QUESTION N° 002 - 10 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

A l'unanimité.

OBJET : Restructuration de la crèche Ethel Rosenberg. Avenant n° 1 lot n° 10 avec la société ETNA FAPEL

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au lot n°10 « Monte, charge » avec la société ETNA FAPEL concernant la restructuration de la crèche Ethel Rosenberg.

Cet avenant a pour effet de fixer le délai d'exécution des travaux à 9 mois et demi, arrêtant ainsi la date prévisionnelle de réception des travaux au plus tard le 20 Août 2008.

QUESTION N° 003 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Réfection des peintures, traitement des peintures au plomb - année 2008. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché sur appel d'offres de type à bons de commande, relatif à la réfection des peintures, traitement des peintures au plomb, passé pour l'année 2008 et comportant les seuils suivants:

Seuil minimum : 100 000 € TTC

Seuil maximum : 300 000 € TTC

Autorise, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, le Maire à signer le marché subséquent.

QUESTION N° 004 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Missions relevant de la maîtrise d'ouvrage (géotechnicien, contrôleur technique et coordonnateur SPS). Approbation du projet de marché et autorisation de signature

QUESTION REPORTEE

QUESTION N° 005 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Traitement et interventions sur les revêtements de sol contenant de l'amiante dans les bâtiments communaux pour l'année 2008. Approbation du projet de marché et autorisation de signature

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché sur appel d'offres et de type à bons de commande, relatif au traitement et aux interventions sur les revêtements de sol contenant de l'amiante dans les bâtiments communaux, passé pour l'année 2008 et comportant les seuils suivants :

Seuil minimum : 100 000 € TTC

Seuil maximum : 300 000 € TTC

Autorise, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, le Maire à signer le marché subséquent.

QUESTION N° 006 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Marché de maintenance et entretien des matériels de cuisine; Avenant n°1 avec la société Beuque

A l'unanimité.

Autorise monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 au marché de maintenance et entretien des matériels de cuisine année 2007 avec la société Beuque.

QUESTION N° 007 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Extension de l'école maternelle Gérard Philipe. Approbation des marchés négociés, lots 4 et 6, consécutifs à l'appel d'offres infructueux . Autorisation de signature.

A l'unanimité.

Approuve le marché négocié relatif à l'extension de l'école maternelle Gérard Philipe, Lot 6 « Cloisons, doublages, plafonds suspendus » et autorise le Maire à le signer, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 24 janvier 2008, avec l'entreprise ayant fait l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir :

La société MODULOBAT pour un montant de 21 599, 28 € TTC.

QUESTION N° 008 - RAPPORTEUR Carmen CABADA SALAZAR

OBJET : Convention portant sur l'évaluation des besoins des retraités, l'élaboration, la valorisation et le suivi du plan d'actions personnalisé : année 2008

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant sur l'évaluation des besoins des retraités, l'élaboration, la valorisation et le suivi du plan d'actions personnalisé pour l'année 2008.

QUESTION N° 009 - RAPPORTEUR René FRANCOIS

OBJET : Approbation de la convention fixant les conditions de réalisation d'études de potentiel de production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaïques par le SIPPAREC.

A l'unanimité.

Approuve la convention de prestations de services à passer avec le SIPPAREC pour la réalisation d'études de potentiel de production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaïques, autorise le Maire à la signer.

QUESTION N° 010 - RAPPORTEUR Laurence GRARE

OBJET : Atelier santé-ville : santé mentale, adolescence et famille : subvention à l'association COUNSELLING INTERVENTION

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le maire d'Aubervilliers à verser à l'association Counselling Intervention la somme de 3.000 Euros dans le cadre des actions des Ateliers Santé Ville d'Aubervilliers et à signer avec elle, pour l'année 2008, la convention correspondante.

QUESTION N° 011 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Approbation de la modification du P.O.S: secteur Plaine, zone UPM, en vue de la réalisation de la ZAC du Landy

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Approuve la modification du plan d'occupation des sols d'Aubervilliers secteur Plaine en vue de la réalisation de la ZAC Landy,

QUESTION N° 012 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : 19-19 bis rue des Gardinoux : acquisition des lots n° 50 et 80 (bâtiments C et A), appartenant à M. et Mme LORENDOT.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Décide d'acquérir les lots n° 50 et 80 (bâtiments C et A) situés 19-19 bis rue des Gardinoux à Aubervilliers, cadastré Q n° 12, appartenant à M. et Mme LORENDOT Gatien.

Effectue l'acquisition au prix de 15.200 €uros, valeur libre de toute occupation, M. et Mme LORENDOT ayant été relogés.

Autorise le maire à signer l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

QUESTION N° 013 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Cession des 28 rue du Chemin Vert et 80 rue du Port au profit de la SIDEC pour le projet VILLA MARIA (relocalisation de l'hôpital européen La Roseraie) et annulation de la délibération n° 288 du 13/12/2007.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Annule la délibération n° 288 du 13 décembre 2007.

Décide de céder à la SIDEC les terrains communaux situés 28 rue du Chemin Vert et 80 rue du Port à Aubervilliers, cadastrés D n° 132 et n° 8.

Fixe le prix de la cession à 447.000 €, libres de toute occupation.

Autorise le Maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 014 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2007 par la Commune d'Aubervilliers

Donne acte au Maire de la présentation du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2007 par la Commune d'Aubervilliers.

QUESTION N° 015 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Montage lié aux nouveaux financements des travaux de substitution

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Donne un avis favorable au principe d'affectation pour partie des subventions de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), afin de créer un fonds d'aide à la lutte contre l'insalubrité et valide la grille d'attribution des subventions en fonction de la situation des propriétaires.

Adopte les critères généraux.

QUESTION N° 016 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er mars 2005 avec Mademoiselle PASSA GAUDOUEN Catherine engagée en qualité de médecin spécialisé en rhumatologie au centre municipal de santé.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Autorise le Maire à renouveler, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, le contrat réglementaire passé depuis le 1^{er} mars 2005 avec Mademoiselle PASSA GAUDOUEN Catherine, médecin spécialisé en rhumatologie pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2008.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 75,94 € les 2 heures, taux fixé au 1^{er} février 2007, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement.

QUESTION N° 017 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er mars 2005 avec Monsieur ZINSZNER Jean, engagé en qualité de médecin spécialisé en neurologie au centre municipal de santé.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Autorise le Maire à proroger à compter du 1^{er} mars 2008, pour une durée indéterminée, dans les conditions fixées par l'article 15 paragraphe II de la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005, le contrat réglementaire passé depuis le 1^{er} mars 2005 avec Monsieur ZINSZNER Jean, médecin spécialisé en neurologie.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 75,94 € les 2 heures, taux fixé au 1^{er} février 2007, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement

QUESTION N° 018 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : centre municipal de santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er mars 2005 avec Monsieur BEJOU Daniel, engagé en qualité de médecin spécialisé en gastro-entérologie au centre municipal de santé.

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Autorise le Maire à renouveler, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, le contrat réglementaire passé depuis le 1^{er} mars 2005 avec Monsieur BEJOU Daniel, médecin spécialisé en gastro-entérologie pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2008.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 75,94 € les 2 heures, taux fixé au 1^{er} février 2007, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le Maire à signer le contrat de renouvellement.

QUESTION N° 019 - RAPPORTEUR Eric PLEE

Personnel communal : centre municipal de santé : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er mars 2005 avec Madame BOKOBSA-TAIEB Martine, engagée en qualité de médecin spécialisé en dermatologie au centre municipal de santé.

QUESTION REPORTEE

QUESTION N° 020 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Avenant à la convention bipartite entre la ville d'Aubervilliers et le CIG petite couronne relative à la fonction d'inspection et de conseil en matière de prévention, hygiène et sécurité du travail et approbation d'une nouvelle convention

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

Autorise le Maire à signer l'avenant qui met fin à la convention du 25 septembre 2006 signée avec le C.I.G.

Autorise le Maire à signer, avec le C.I.G. de la petite couronne d'Ile de France, une nouvelle convention-type portant adhésion au service prévention, hygiène et sécurité du travail pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Dit que la participation financière sera établie pour 2008 au prorata des 8 400 euros annuels fixés par le C.I.G.

QUESTION N° 021 - RAPPORTEUR Bernard ORANTIN

OBJET : Changement de tarif de la patinoire pour les fêtes de fin d'année

A l'unanimité.

Accepte un nouveau tarif d'entrée de la patinoire 2€ 50 à l'unité et non plus pour 10 tickets, les autres dispositions de la délibération du 22/11/2007 sont maintenues.

QUESTION N° 022 - RAPPORTEUR Sylvain ROS

OBJET : Validation de la carte de bruit de la commune d'Aubervilliers

A l'unanimité.

Décide d'annexer les cartographies de bruit concernant la commune d'Aubervilliers aux documents graphiques d'urbanisme du futur PLU.

Se réserve le droit de les modifier et /ou de les compléter à tout moment et ce, en fonction de l'évolution des situations sanitaires–environnementales et des besoins socio-économiques de la commune.

Demande que les services de l'Etat s'engagent à déployer les moyens nécessaires pour accompagner les actions de la commune en matière de prévention et de lutte contre le bruit.

Adresse cette délibération à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

QUESTION N° 023 - RAPPORTEUR Claudine PEJOUX

OBJET : Avenant à la convention passée entre la caisse des écoles d'Aubervilliers concernant le projet "scolarisation des enfants non francophones vivant en bidonville et descolarisés" et acceptation du financement par le dispositif réussite éducative.

A l'unanimité.

Prend en compte les justificatifs apportés pour l'utilisation de la subvention.

Autorise l'annulation des dettes antérieures des familles installées dans le village ROM.

Autorise le maire à signer l'avenant à la convention citée en objet.

QUESTION N° 024 - RAPPORTEUR Jean Jacques KARMAN

OBJET : Modification de la délibération N° 296 du 13 Décembre 2007 portant sur les acomptes de subventions

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» et Mme GIULIANOTTI s'étant abstenus.

Autorise le Maire à verser, en l'attente du vote du Budget Primitif 2008, les acomptes suivants sur les subventions qui seront accordées au titre de l'exercice 2008, aux associations ci – dessous, en lieu et place des acomptes décidés lors de la séance du Conseil du 13 Décembre 2007 :

Caisse des Ecoles d'Aubervilliers	90.000 €
Association Aubervacances Loisirs	685.000 €

QUESTION N° 025 - RAPPORTEUR Jean Jacques KARMAN

OBJET : Garantie accordée à hauteur de 100 % au Centre Gérontologique "Constance Mazier" pour un emprunt de 370.000 euros

A l'unanimité.

Accorde la garantie communale au centre de gérontologie « Constance Mazier » pour le remboursement d'un emprunt de 370 000€ à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer l'actualisation des travaux de restructuration du centre

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

■ **emprunt de 370 000€ (garantie 100%)**

■ durée 25 ans

■ taux 3,80% révisable indexé sur livret A

(révision des taux d'intérêt et de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A. Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat).

■ échéances annuelles, amortissement constant

■ différé d'amortissement 2 ans

Accorde la garantie pour la durée totale du prêt à hauteur de 370 000 €.

Dit que l'organisme prêteur tiendra informé la Commune d'Aubervilliers, annuellement, du montant principal et des intérêts restant à courir.

S'engage au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage à créer, pendant toute la durée du prêt en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le centre de gérontologie « Constance Mazier ».

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 20 h 38